

Suivi des crédits aux entreprises à la Guadeloupe au 31 décembre 2015

L'encours total des crédits aux entreprises déclarés au Service central des risques (SCR) de la Banque de France s'élève à 4,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015 et croît de 7,2 % sur un an. Les concours mobilisés, qui représentent 85,7 % de l'encours total, enregistrent une progression de 4,6 % en glissement annuel, liée exclusivement à la croissance des crédits à moyen et long terme (+6,2 %). En revanche, les crédits à court terme, le crédit-bail et les crédits titrisés s'inscrivent en repli sur un an (respectivement -2,1 %, -6,6 %, -29,4 % à fin 2015). En parallèle, les crédits mobilisables renouent avec une croissance positive sur douze mois (+25,9 %), après avoir diminué en 2013 et 2014 (respectivement -2,1 % et -1,2 %).

À fin 2015, les secteurs des activités immobilières, de soutien aux entreprises et du commerce concentrent 79,7 % des financements. L'immobilier demeure le premier bénéficiaire des crédits dans le département (41,0 % de l'encours total), bien que l'encours enregistre une diminution (-5,0 %). À l'inverse, les activités de soutien aux entreprises (30,9 % de l'encours total) sont dynamiques sur un an (+32,3 %) et constituent le principal contributeur à l'évolution d'ensemble. Les encours alloués au secteur du commerce (7,9 % de l'encours total) sont pour leur part stables par rapport à 2014.

Parmi les autres secteurs financés, le transport et l'entreposage affichent une forte progression sur douze mois (+92,3 %). Il en est de même pour le secteur de l'information et de la communication (+79,9 %). A contrario, l'encours de crédits des activités financières et d'assurance ainsi que le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche sont en recul (respectivement -1,5 % et -19,2 %).

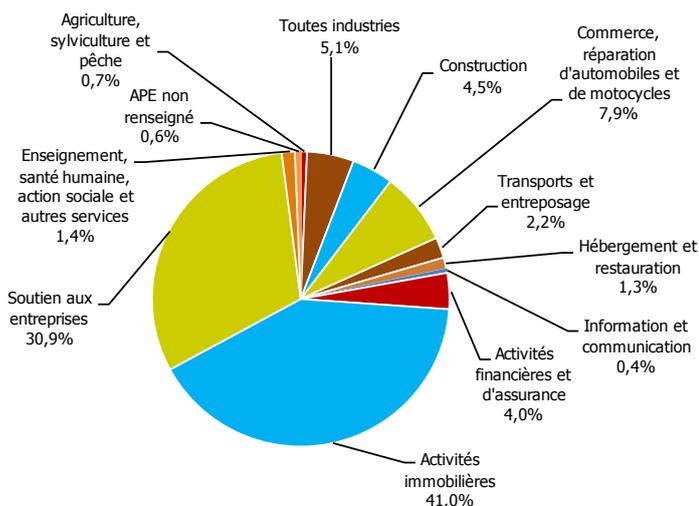
Hors activités immobilières et de holding, les grandes entreprises (GE) captent 51,7 % du total des encours mobilisés, contre 23,7 % pour les petites et moyennes entreprises (PME) et 18,9 % pour les très petites entreprises (TPE). L'encours des crédits mobilisés des GE augmente de 8,2 % sur un an contre +5,5 % pour les PME et +2,3 % pour les TPE.

Avertissement : Les informations utilisées dans la présente note, issues du Service Central des Risques (SCR), ne sont pas directement comparables avec les données de la publication « Évolutions monétaires » dans la mesure où les périmètres de déclarations diffèrent (notamment sur les seuils déclaratifs, la prise en compte des encours douteux). La méthodologie retenue est détaillée en page 5.

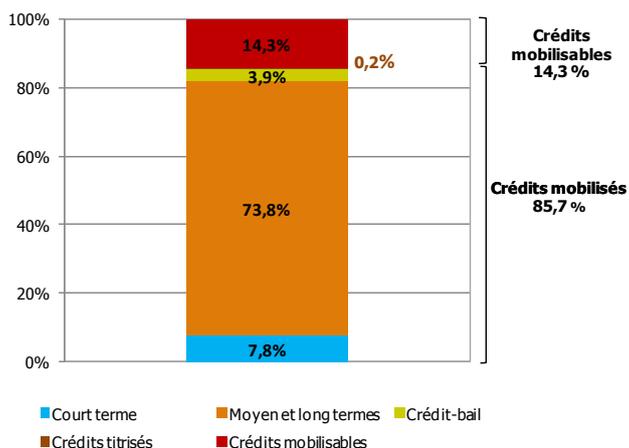
LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Crédits mobilisés			Crédits mobilisables			Crédits mobilisés et mobilisables		
	Encours	Variation annuelle	Répartition	Encours	Variation annuelle	Répartition	Encours	Variation annuelle	Répartition
Agriculture, sylviculture et pêche	24,7	3,0%	0,6%	8,5	-50,3%	1,2%	33,2	-19,2%	0,7%
Toutes industries	217,8	5,3%	5,2%	28,8	-25,5%	4,2%	246,6	0,5%	5,1%
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>81,6</i>	<i>14,9%</i>	<i>2,0%</i>	<i>15,3</i>	<i>-17,1%</i>	<i>2,2%</i>	<i>96,8</i>	<i>8,3%</i>	<i>2,0%</i>
Construction	109,9	-0,9%	2,6%	109,6	8,1%	15,8%	219,5	3,4%	4,5%
Commerce, réparation d'automobiles et de motos	294,1	-0,9%	7,1%	88,7	6,9%	12,8%	382,8	0,8%	7,9%
Transports et entreposage	98,7	117,9%	2,4%	10,2	-10,0%	1,5%	108,9	92,3%	2,2%
Hébergement et restauration	57,0	-3,3%	1,4%	4,2	128,7%	0,6%	61,2	0,7%	1,3%
Information et communication	7,0	-1,6%	0,2%	13,4	218,2%	1,9%	20,4	79,9%	0,4%
Activités financières et d'assurance	174,2	-1,5%	4,2%	17,1	-1,1%	2,5%	191,2	-1,5%	4,0%
Activités immobilières	1 732,0	-7,7%	41,7%	250,9	18,2%	36,3%	1 982,9	-5,0%	41,0%
Soutien aux entreprises	1 342,2	25,3%	32,3%	152,4	160,7%	22,0%	1 494,5	32,3%	30,9%
Enseignement, santé humaine, action sociale et autres services	65,7	0,0%	1,6%	2,7	-10,9%	0,4%	68,4	-0,4%	1,4%
APÉ non renseigné	26,0	-3,8%	0,6%	4,9	619,0%	0,7%	30,8	11,5%	0,6%
Total	4 149,3	4,6%	100,0%	691,3	25,9%	100,0%	4 840,6	7,2%	100,0%

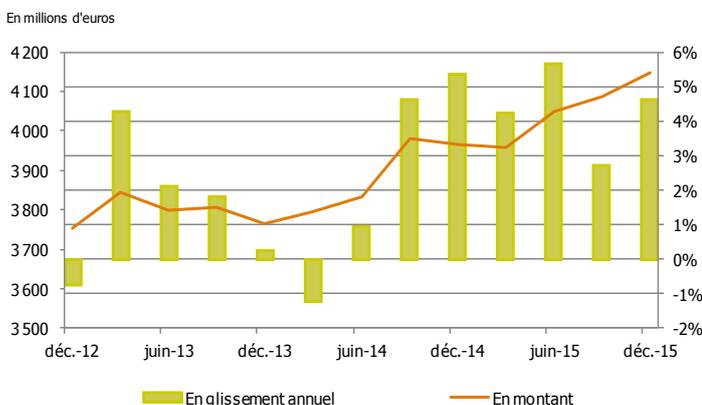
Répartition des crédits totaux par secteur d'activité



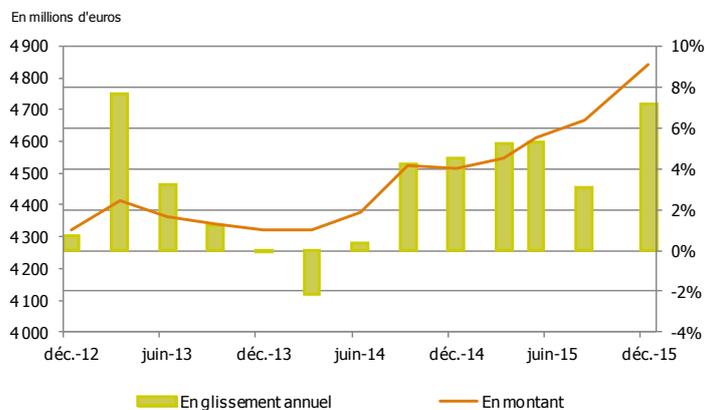
Répartition des crédits totaux par terme



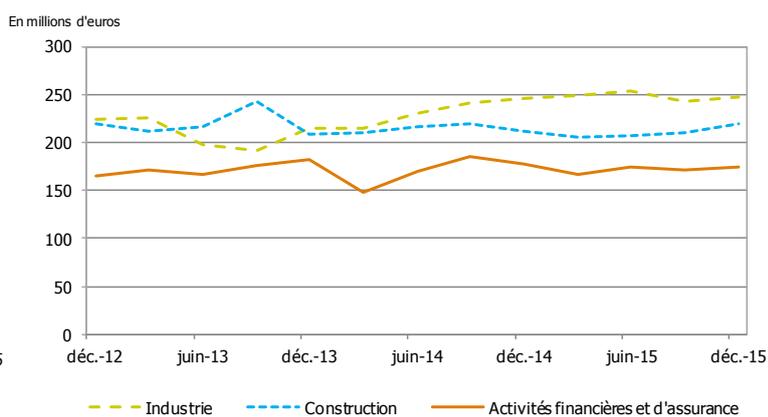
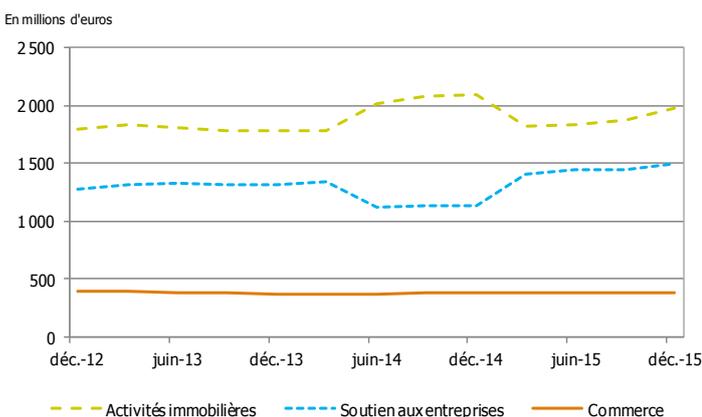
Évolution des crédits mobilisés



Évolution des crédits totaux



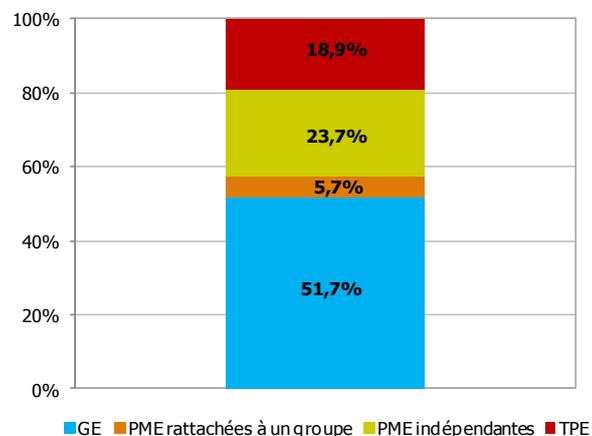
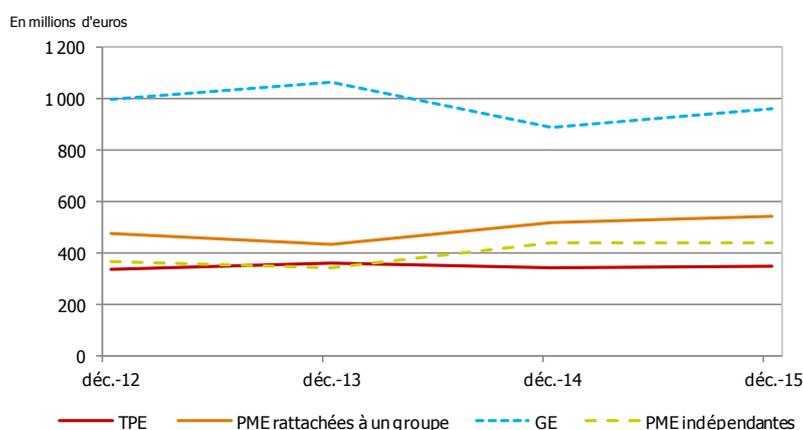
Évolution des crédits totaux dans les principaux secteurs d'activité



LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR TAILLE D'ENTREPRISES

En millions d'euros	Nombre d'entreprises au 31/12/15	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variation annuelle
Crédits CT		41,1	34,4	41,4	38,5	-6,9%
Crédits MLT		952,9	1 026,4	844,2	920,4	9,0%
Crédit-bail		0,2	0,2	0,3	0,1	-57,3%
Divers		1,8	1,4	1,1	1,0	-8,5%
Total GE	19	996,0	1 062,3	887,0	960,1	8,2%
Crédits CT		147,7	132,1	134,8	144,7	7,4%
<i>dont PME indépendantes</i>		<i>92,0</i>	<i>88,1</i>	<i>99,3</i>	<i>92,8</i>	<i>-6,5%</i>
Crédits MLT		272,6	251,7	338,6	354,1	4,6%
<i>dont PME indépendantes</i>		<i>259,4</i>	<i>236,3</i>	<i>317,8</i>	<i>323,5</i>	<i>1,8%</i>
Crédit-bail		57,6	51,2	43,6	46,9	7,5%
<i>dont PME indépendantes</i>		<i>18,1</i>	<i>20,3</i>	<i>22,6</i>	<i>22,9</i>	<i>1,2%</i>
Divers		1,5	0,9	0,3	0,2	-11,8%
Total PME	517	479,4	435,8	517,3	546,0	5,5%
<i>dont PME indépendantes</i>	<i>444</i>	<i>369,5</i>	<i>344,7</i>	<i>439,8</i>	<i>439,3</i>	<i>-0,1%</i>
Crédits CT		111,1	115,2	103,5	95,9	-7,4%
Crédits MLT		176,4	199,6	190,5	203,5	6,8%
Crédit-bail		40,7	41,2	45,2	49,6	9,6%
Divers		6,2	4,2	3,0	1,4	-53,9%
Total TPE	2 984	334,4	360,2	342,3	350,3	2,3%
Holding et administrations d'entreprises	104	174,9	163,1	156,8	165,1	5,3%
Activités immobilières	2 445	1 631,3	1 643,7	1 918,1	2 015,0	5,0%
Divers	865	139,0	99,5	145,3	112,9	-22,3%
TOTAL crédits mobilisés		3 755,0	3 764,8	3 966,9	4 149,3	4,6%
Total crédits CT		438,7	410,3	387,4	379,3	-2,1%
Total crédits MLT		3 064,8	3 137,4	3 364,8	3 572,6	6,2%
Total crédit-bail		225,8	198,4	201,6	188,2	-6,6%
Total crédits titrisés		25,7	18,7	13,1	9,2	-29,4%
TOTAL crédits mobilisables		567,8	555,8	549,2	691,3	25,9%
TOTAL	6 934	4 322,8	4 320,5	4 516,1	4 840,6	7,2%

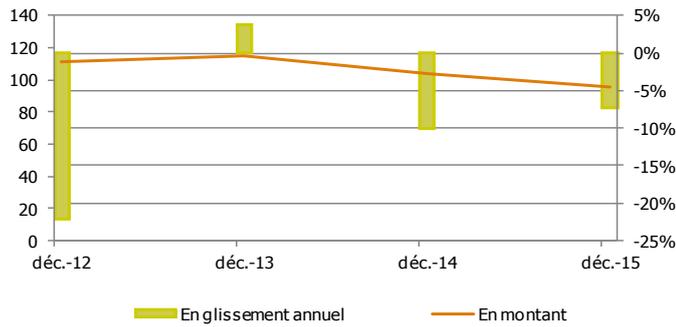
Évolution et répartition des crédits mobilisés par taille d'entreprises



Évolution des crédits mobilisés des TPE par terme

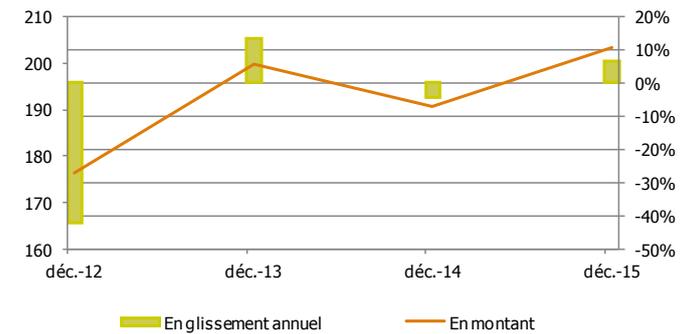
TPE : évolution des crédits à court terme

En millions d'euros



TPE : évolution des crédits à moyen et long terme

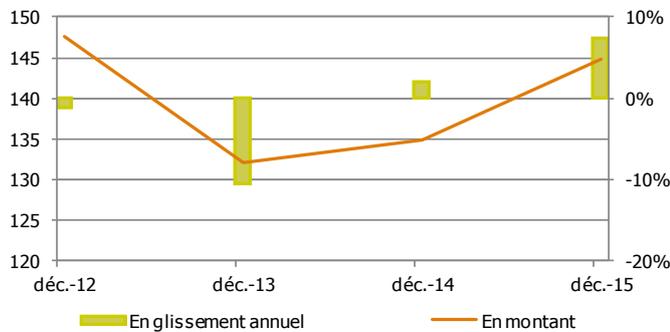
En millions d'euros



Évolution des crédits mobilisés des PME par terme

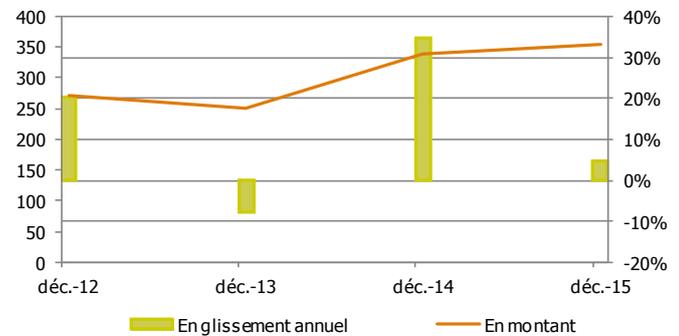
PME : évolution des crédits à court terme

En millions d'euros



PME : évolution des crédits à moyen et long terme

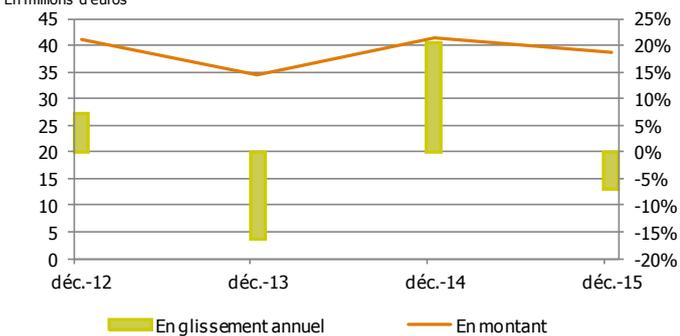
En millions d'euros



Évolution des crédits mobilisés des GE par terme

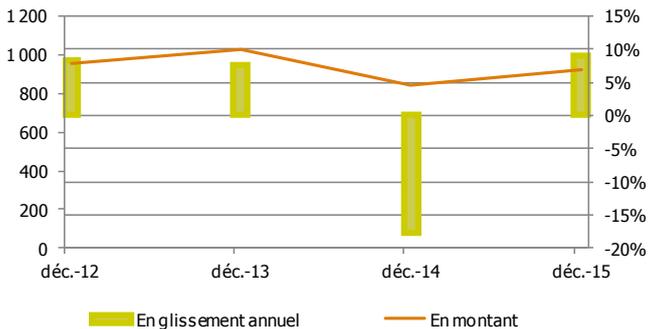
GE : évolution des crédits à court terme

En millions d'euros



GE : évolution des crédits à moyen et long terme

En millions d'euros



PRÉAMBULE

En application des dispositions du règlement n° 86-09 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) du 27 février 1986, le Service central des risques de la Banque de France (SCR) est chargé de centraliser mensuellement les concours accordés par les établissements de crédit dès lors qu'ils atteignent, par bénéficiaire déclarable, par établissement quels que soient le guichet ou la nature de déclaration, un seuil fixé par Instruction de la Banque de France. Ce seuil est actuellement fixé à 25 000 euros. Le régime de la centralisation des risques est applicable à tous les établissements de crédit ainsi qu'aux sociétés de financement et aux établissements de crédit spécialisés tels que définis dans le Code monétaire et financier. En tant qu'établissement à statut particulier, la Caisse des dépôts et consignations participe à la centralisation des risques dans les mêmes conditions qu'un établissement de crédit.

MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées sont établies à partir des déclarations des établissements de crédit au SCR. Les déclarations concernent les concours supérieurs à 25 000 euros accordés aux entreprises localisées dans les départements d'outre-mer (DOM) et les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin (COM), quelle que soit la localisation de l'établissement de crédit qui a octroyé le crédit. Par conséquent, les concours accordés par les banques implantées dans les DOM et les COM précitées à des contreparties métropolitaines (ou étrangères) ne sont pas intégrés. En revanche, les risques portés par les établissements de crédit métropolitains sur des entreprises localisées dans les DOM et les COM précitées y figurent. A noter que depuis la centralisation de mars 2012, les modalités de déclarations des établissements de crédit ont été modifiées. Ce changement introduit une rupture des séries statistiques à compter de cette date, pour l'ensemble des entreprises.

Les déclarations portent sur les **crédits mobilisés** (comprenant les crédits à court terme, à moyen et long terme, le crédit-bail et les crédits titrisés) et les **crédits mobilisables** (partie non utilisée des crédits confirmés et des crédits documentaires, ainsi que la partie non disponible des crédits en compte d'affacturage). Elles intègrent les créances douteuses brutes, y compris pour la partie concernant les provisions.

Le périmètre retenu concerne les encours accordés aux sociétés non financières et aux entrepreneurs individuels, identifiés au travers de la catégorie juridique d'appartenance. Concernant les entrepreneurs individuels, seuls les encours professionnels sont déclarés.

Dans le cadre de la présente publication, les entreprises sont classées et regroupées par secteur d'activité à partir de leur code NAF (Nomenclature d'activités françaises). Il existe pour chaque secteur d'activité un référentiel permettant d'identifier les codes NAF appartenant au secteur concerné. Si aucune correspondance n'est trouvée entre le code NAF et le secteur d'activité alors la contrepartie est enregistrée dans la rubrique « APE non renseigné ».

Les entreprises sont également classées en plusieurs catégories selon leur taille : Grandes entreprises (GE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Très petites entreprises (TPE). Cette classification combine plusieurs critères : le niveau d'activité (soit le chiffre d'affaires hors taxes), représenté par la cote d'activité attribuée dans le cadre de l'exercice de cotation des entreprises par l'IEDOM, l'encours de crédits mobilisés et l'encours de crédits mobilisables. Les critères de répartition des entreprises par catégorie sont ceux arrêtés au 31 décembre de l'année N-1. Ainsi, par exemple, le suivi des crédits de l'exercice 2014 repose sur les critères arrêtés au 31 décembre 2013.

- Les **Grandes entreprises** (GE) : sont celles dont le niveau d'activité est supérieur ou égal à 50 millions d'euros au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité A, B ou C) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à des niveaux sectoriels (correspondant au plus fort endettement, calculé au niveau du 95^e centile), ou dont l'encours maximum de crédits mobilisables sur les 12 derniers mois dépasse 20 millions d'euros ;
- les **Petites et moyennes entreprises** (PME) : sont celles dont le niveau d'activité est compris entre 1,5 et 50 millions d'euros au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité D, E, F et G) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à 1 million d'euros. Parmi ces PME, on distingue les PME indépendantes et les PME appartenant à un groupe ;
- les **Très petites entreprises** (TPE) : sont celles dont le niveau d'activité est inférieur à 1,5 million d'euros, sous réserve que l'encours des crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) soit inférieur à 1 million d'euros et que le maximum de l'encours mobilisable ne dépasse pas 20 millions d'euros.

Enfin, cette classification par taille d'entreprises isole les holdings et les entreprises du secteur « activités immobilières » en fonction de leur code NAF d'appartenance. À noter que les entreprises du secteur « activités immobilières » correspondent aux entreprises de la section L « activités immobilières » auxquelles sont ajoutées celles de la classe 4110 « promotion immobilières de bâtiments » (sous-catégorie de la section F « Construction »).